

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001094-206

DATE : 25 octobre 2022

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : L'HONORABLE LUKASZ GRANOSIK, J.C.S.

GEORGE MICHAEL DIGGS

Demandeur

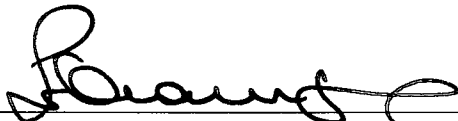
c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeur

JUGEMENT

Vu l'article 150 du Code de procédure civile, le Tribunal accepte le Protocole de l'instance daté du 21 octobre 2022, ordonne aux parties de s'y conformer et prolonge le délai pour la mise en état du dossier au 1er octobre 2023.


L'honorable Lukasz Granosik, j.c.s.
